

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 10 avril 2014, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

7^{ème} séance – 2013 / 2014

Séance du jeudi 10 avril 2014

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance de l'année 2014 qui correspond à la 7^{ème} de la session 2013-2014 de notre Conseil communal. Le Bureau et Madame la secrétaire vous souhaitent également la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à notre séance depuis le balcon ainsi qu'aux téléspectateurs qui nous font l'honneur de suivre nos débats derrière leur écran. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix, ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximum S.A., en charge du son, qui sont fidèles au poste.

Je vous informe que la séance de notre Conseil sera retransmise aux dates suivantes:

- *Le vendredi 11 avril 2014 à 20h00*
- *Le samedi 12 avril 2014 à 14h00*
- *Le dimanche 13 avril 2014 à 14h00*

Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens, 54 conseillers communaux ont signé la liste de présence.

Sont excusé(e)s: Mmes Nadia Carota, Maud Catillaz, Elodie Joliat, Irina Krier, Sandra Martins et Victoria Ravaioli-Thibaud ainsi que MM. Jacques Berthoud, João-Batista Domingos, Nicolas Freymond, Ali Kiliç, Christophe Kocher, Naïm Lokaj, Stéphane Montabert et Fatmir Sadiku

Sont absent(e)s: Mmes Ellen-Mary Dreier, Irène Frei-Premet et Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Hasan Dinç, Ricardo Gaspar, Frédéric George, Antonio Lepore, Carlos Machado, Pascal Montemari, Roberto Pietro Russo, Abdullah Tabib et Jérôme Tendon

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme Patricia Zurcher intitulée "Un terrain de jeu et de sport provisoire à la Savonnerie".

Cette intervention sera traitée au point N° 13 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 10 avril 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2014
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Aso Piroti relative à l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Administration communale.
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach concernant la nomination du nouveau commandant du SDIS Malley Prilly – Renens.
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala sur internet et les réseaux sociaux.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 49-2014** – Remplacement du tracteur de la Section Espaces Verts
M. Pascal Golay, Président-rapporteur
12. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 50-2014 – Prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie de SI Renens-Pierrettes SA – Rue du Lac 28 et 28b.
Présidence: Parti socialiste
 - Préavis N° 51-2014 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres.
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 52-2014 – Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter.
Présidence: Les Verts
13. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de M. Pascal Golay, PLR, intitulé "Augmentation de l'offre hôtelière... pardon, CRÉATION de l'offre hôtelière à Renens"
14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13 mars 2014.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité, moins deux abstentions, que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

M. le Président annonce qu'il n'a reçu aucune démission.

4. Communications de la Présidence

❖ Courrier

J'ai reçu une lettre de la Migros concernant la résolution du Conseil communal du 30 janvier 2014. Cette lettre est mise à disposition des membres de notre Conseil auprès de notre secrétaire. Une copie est également disponible.

M. Eugène Roscigno, PS, demande, au vu du débat qu'il y avait eu lors du Conseil du 30 janvier 2014, que la réponse reçue soit lue.

Suite à cette requête, M. le Président procède à la lecture dudit courrier, lequel figure in extenso en annexe du présent procès-verbal.

❖ Carnet Rose

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la naissance de Virginie, fille de Nicolas Freymond, membre de notre Conseil. Nous adressons toutes nos félicitations à Monsieur Freymond et à son épouse.

❖ Représentations

J'ai participé aux événements suivants.

- *Le 19 mars 2014 à l'assemblée générale de l'Association des amis du Tarmac Festival. Ce Festival se déroulera sur 2 jours soit le 13 et 14 Juin 2014 avec un programme de théâtre très fourni. Veuillez bien prendre note de ces dates.*
- *Le 21 mars 2014 à la plantation du premier arbre du renouveau de la Gare de Renens un tilleul a été planté à 12h le premier jour du printemps à l'intersection de l'avenue de la Gare et l'avenue du Tir-Fédéral.*
- *Le 27 mars 2014 à la 7ème cérémonie de prestation de serment de la Police de l'Ouest lausannois qui s'est déroulée sur la place des Arcades à Bussigny en présence de Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et de nombreux invités.*

Le Commandant, M. Frédéric Schaer, a ouvert cette cérémonie d'assermentation en présentant la nouvelle structure du Corps de la Police de l'Ouest lausannois: l'Etat-major, les divisions Police Secours, Police de Proximité et Police Administrative. Quatre forces opérationnelles distinctes répondant structurellement aux missions et à nos

besoins.

- *Le 27 mars 2014 à l'Assemblée générale de Lausanne Région à Lutry. Lors de cette Assemblée Monsieur Pierre Imhof, chef de projet Métamorphose présentait l'état d'avancement des travaux relatifs au complexe Piscine-Patinoire à Malley. Un merci tout spécial aux 3 conseillers communaux de notre Conseil qui ont fait le déplacement.*
- *Le 30 mars 2014 à l'Installation de Madame Christine Girard, Diacre, au Temple de Renens.*
- *Le 31 mars 2014 à la séance de constitution d'un Conseil des Jeunes à Renens. J'ai fait un petit exposé sur le rôle de président tout en les invitants à participer à notre Conseil Communal mais sur la galerie. Je tiens à les féliciter d'avoir créé ce conseil et tout en remerciant la Municipalité de son soutien.*
- *Le 4 avril 2014 au vernissage de l'exposition des projets proposés lors du concours d'architecture et présentation du projet lauréat de Renens Gare. Madame la Municipale Tinetta Maystre était suppléante au Jury et comme spécialiste-Conseil de la Commune de Renens, Monsieur Pascal Grütter. Le projet lauréat s'appelle «Sur les rails», et il est l'œuvre des architectes genevois Fres, associés au bureau de génie civil Weber + Brönimann et au spécialiste technique Roschi et Partner.*
- *Le 5 avril 2014 au 28ème Concert annuel de la Clé d'Argent.*

❖ **Dernier Conseil**

Faisant suite au départ de certains conseillers communaux lors de la séance du Conseil communal du 13 mars 2014, je rappelle l'art. 65, 3^{ème} alinéa, du Règlement de notre Conseil qui stipule "Les absents, de même que les membres qui quittent l'assemblée sans l'autorisation du bureau, avant que la séance soit levée, n'ont pas droit au jeton de présence". Toutefois, lors d'une discussion qui a eu lieu à huis clos entre les membres du Bureau, décision a été prise que les jetons seront tout-de-même honorés à tous les conseillers communaux ayant signés la liste de signatures, étant donné que la séance touchait à sa fin et qu'il était difficile de savoir qui avaient effectivement quitté l'assemblée.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 7-2013/20143 de la Municipalité ainsi que les réponses écrites suivantes:

- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Aso Piroti relative à l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Administration communale.*
- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach concernant la nomination du nouveau commandant du SDIS Malley Prilly – Renens.*

- Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala sur internet et les réseaux sociaux.

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Je vous salue au nom de la Municipalité. Effectivement, nous avons d'autres communications. Deux réponses de M. Olivier Golaz à des questions orales: une sur Verdeaux et l'autre sur les émoluments au SPOP, ainsi qu'une information de Mme Tinetta Maystre sur le concours de la Gare de Renens dont il a été question. Je leur cède la parole.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

*à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani
relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux*

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2013, Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani a posé une question relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux. Elle intervient en tant que conseillère relai de parents d'élèves qui sont préoccupés au sujet de la sortie des classes, où les enfants sortent par grappe et se bousculent au bord d'une artère limitée à 50 km/h, mais où les véhicules circulent plus facilement à 55-60 km/h. Elle estime que le trottoir peut être mieux protégé et qu'une signalisation pourrait rendre les automobilistes plus attentifs à la présence d'enfants.

A l'étude des infrastructures existantes, nous pouvons relever que de nombreux éléments permettent de canaliser les flux des piétons et des véhicules qui circulent sur la rue du Bugnon, à la hauteur du collège. La cour d'école est bordée par une bande de verdure ainsi que d'une barrière. A la hauteur de celle-ci, endroit prévu pour la sortie des élèves, se trouve un passage piéton. A chaque demande de passage, via le bouton poussoir, la signalisation lumineuse passe au rouge dans les 5 secondes et offre le passage aux piétons.

Une recherche dans les dossiers de la Police de l'Ouest lausannois dans la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 a révélé qu'aucun accident de la circulation avec des conséquences graves ne s'est déroulé aux abords du collège, tant sur la rue du Bugnon que sur l'avenue de Saugiaz. En ma qualité de Municipal de la Sécurité publique, je tiens à préciser que pour prévenir tout danger sur le chemin de l'école, l'Unité de Prévention de la Police de l'Ouest lausannois dispense des cours de prévention routière dans les classes de Renens, dès leur entrée dans la vie scolaire. Le but principal est la connaissance des quatre étapes pour traverser correctement une route, à savoir, s'arrêter – regarder – écouter –

traverser en marchant. L'année scolaire dernière a été particulière puisque le concept du merle blanc a été mis en place pour la première fois à Renens. Ce programme vise à sensibiliser les écoliers aux dangers de la traversée d'une route d'une manière différente. Après une instruction théorique, les jeunes élèves assistent à une mise en situation à l'échelle 1/1. Une poupée en chiffon avec laquelle ils ont préalablement "fait connaissance" s'engage sur la route (tenue par un instructeur) sans être attentive à son environnement. Elle est percutée par une automobile (véhicule de l'ACS conduit par un policier) et projetée quelques mètres plus loin. La prise de conscience est garantie ! Bien entendu, les instructeurs "décortiquent" le déroulement de l'évènement avec les enfants et ces derniers peuvent exprimer leur ressenti. A cela s'ajoute la distribution d'un sautoir fluo jaune en forme de V permettant une meilleure perception des écoliers sur la route et à ses abords, par faible luminosité.

Les aménagement routiers sont adéquats et répondent aux prescriptions en matière de circulation routière. Au début décembre 2013 et pour une durée d'une semaine, un appareil de compteurs de vitesse a été installé sur la rue du Bugnon, à proximité du collège. Son relevé de prise de mesures dans les deux sens a donné une moyenne située à 42 km/h. Un autre relevé de vitesses sur l'avenue de Saugiaz a donné une vitesse moyenne à 32 km/h.

Sur une bande cyclable, le stationnement ou l'arrêt gênant la circulation des cyclistes est interdit. La Municipalité est conscience que certaines personnes ne se stationnent pas correctement aux abords des écoles lorsqu'ils y déposent des enfants. Depuis longtemps, un zone "dépose minute" a été créée devant l'école. Si nous arrivons à encourager les parents et enfants à se déplacer à pieds jusqu'à l'école, nous n'arrivons pas à juguler l'indiscipline de certains automobilistes. La Police de l'Ouest lausannois marque régulièrement une présence aux abords des écoles et sensibilise également les conducteurs sur cette problématique.

La Municipalité, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois, considère avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux.

REPONSE ORALE

*à la question de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller
concernant les prix des attestations de vie*

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil communal du 13 mars 2014, Mme la Conseillère communale Sisto-Zoller a posé une question concernant les prix des attestations de vie, comme suit :

"Chaque année, les retraités habitants en Suisse et recevant une retraite de l'étranger doivent envoyer à leur caisse à l'étranger une attestation de vie, cela pour éviter que des personnes reçoivent des retraites pour des morts.

Le plus simple est de passer au contrôle des habitants avec une pièce d'identité et l'attestation à valider.

L'autre jour, on parlait de cela au café, un Lausannois a dit, moi cela me coûte 3 francs, un d'Ecublens a dit : Mais moi, je ne paie rien, et le Renonais paie 5 francs. Comment expliquer-vous ces différences ?".

La Municipalité répond de la manière suivante à cette question :

Les émoluments appliqués aux Contrôles des Habitants (CdH) sont soumis à la loi sur le contrôle des habitants (LCH) qui stipule à l'article 23 : "Les actes administratifs accomplis par les bureaux de contrôle des habitants donnent lieu à la perception d'émoluments, selon un tarif arrêté par le Conseil d'Etat." Dans le règlement d'application de la LCH il est précisé à l'article 15 : "Cet émolument ne dépassera pas trente francs par opération".

Par ailleurs, dans l'Arrêté cantonal fixant les émoluments administratifs des communes, l'article 1 précise que les municipalités peuvent percevoir un émolument de cinq francs pour une attestation de vie.

A l'instar de Renens, les communes de Lausanne ou de Montreux facturent cette prestation CHF 5.-. Si ce document est gratuit dans certaines communes citées par la Conseillère communale, il peut coûter jusqu'à CHF 15.- dans d'autres.

Pour une telle prestation, le travail consiste à vérifier la correspondance entre l'utilisateur, sa pièce d'identité et les informations enregistrées dans le registre des habitants. Chaque commune fixe selon ses propres critères le prix d'une telle prestation. A Renens, le tarif de CHF 5.- a été validé par le Conseil d'Etat en date du 28 janvier 2004.

Relevons qu'en 2013, le Contrôle des Habitants de Renens a délivré 110 attestations de vie dont la majorité étaient destinées à des personnes de nationalité suisse.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller concernant les prix des attestations de vie. Je vous remercie.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le Président y était la semaine passée et vous en a parlé, le site de la gare a reçu un "visage". Vous aviez adopté l'an passé, au mois de mai, le plan de quartier P40 "Gare Sud" qui était le volet immobilier dans ce vaste dossier de la gare qui est porté par le SDOL et quatre communes partenaires. Les CFF Immobilier, conformément à l'accord qui avait été trouvé, ont établi par la suite un concours d'architecture pour donner justement un visage à ces gabarits qui avaient été adoptés dans le cadre du plan de quartier.

Douze projets ont été analysés dans le cadre de ce concours et le jury a distingué le Bureau Fres. Ces douze projets sont actuellement exposés dans le local du jury situé sur le site de la Gare, à côté du Coop Pronto et nous vous proposons, dans la mesure où vous avez été acteur de ce projet, de vous inviter, vous les conseillers communaux, à l'instar aussi des trois autres Conseils communaux, à une soirée de présentation avec le jury et son Président le lundi 28

avril 2014 à 18h00. Vous recevrez un courrier, toutefois et étant donné que cette date correspond au lundi de la rentrée, nous vous en informons déjà ce soir. Pour la population, qui nous écoute derrière l'écran de télévision, ces projets sont aussi visibles tous les jeudis soir de 17h00 à 19h00, dans les mêmes locaux, et cela jusqu'à fin avril. Merci de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Réaction suite à la communication de la Municipalité relative à la distribution de sacs biodégradables au marché.

*Monsieur le Président,
Chers et chères collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je voulais juste réagir brièvement à une information de la Municipalité, celle qui a trait à la distribution de sacs biodégradables au marché.

C'est une excellente initiative, je tiens à féliciter la Municipalité. Néanmoins, cela ne résout qu'une partie du problème, puisqu'une chose c'est effectivement d'avoir des sacs biodégradables, donc qui peuvent être digérés avec le reste des déchets biodégradables, et autre chose c'est d'essayer de faire en sorte que les gens ne jettent plus de plastique. Parce qu'il y a qu'une petite partie de la population qui va faire ses courses au marché ou à la Migros qui a ces sacs biodégradables.

Ce qu'il faut essayer de faire, c'est aussi essayer d'éduquer, les citoyennes et les citoyens que nous sommes, à ne plus jeter de sacs plastiques dans les bennes qui sont destinées aux déchets compostables. Je sais qu'il y a certaines actions qui sont menées par la Municipalité, peut-être qu'il faudrait en faire plus puisque, comme nous le voyons à Lausanne et comme nous le voyons dans toutes les communes de l'Ouest lausannois, il y a encore beaucoup de personnes, qui malheureusement ne sont pas au courant que ces déchets biodégradables sont utilisés pour faire de la biomasse et que nous ne pouvons pas mettre du plastique ou d'autre types de déchets dedans.

Donc une chose c'est d'essayer de faire en sorte que les sacs plastiques jetés soient des sacs biodégradables et autre chose, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait pas du tout de sacs plastiques. Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Bonsoir Mesdames et Messieurs le Conseillers,
Monsieur le Président,*

M. Alberto Mocchi a pratiquement fait question/réponse dans sa dernière intervention. Effectivement l'objectif de base, parce que nous trouvons beaucoup de ces petits sacs en plastique dans les déchets compostables, était de justement mettre des sacs biodégradables chez les maraîchers où vous avez des matériaux qui se retrouvent au compost après. Avec l'idée que les sacs soient réutilisés pour les petites poubelles domestiques parce qu'il est vrai que nous trouvons beaucoup trop de sacs plastiques dans les déchets compostables.

Je tiens à signaler que certains commerces, dont le grand commerce dont nous avons entendu la lecture de la réponse à la résolution tout-à-l'heure, pratique de la même sorte et a aussi des sachets biodégradables. Les nôtres viennent de la même provenance, c'est la seule en Suisse qui existe où nous pouvons avoir ce genre de matériau. Voilà pour les petites précisions et bonne soirée.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative à la circulation à proximité du Collège de Verdeaux

Bonsoir tout le monde,

Pour faire suite à la réponse de la Municipalité à ma question j'aimerais juste dire qu'à Lausanne, j'ai remarqué et on me l'a dit, qu'il y a souvent des grandes bandes jaunes ou blanches sur les routes et il semblerait que cela diminue passablement la vitesse des voitures. Il y a un effet dissuasif de vitesse. Alors je me posais la question si cela pouvait être fait le long du Bugnon.

Mis à part cela, j'aurais bien voulu la réponse écrite pour que je puisse la transmettre aux personnes qui m'ont approchée pour qu'elles puissent en discuter et la lire attentivement parce que ce n'est pas dit qu'elles suivent le débat ce soir et j'aimerais bien qu'elles aient la réponse. Alors si on peut me la transmettre par écrit ce serait gentil. Merci.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Oui, Mme Haas-Torriani, nous vous transmettrons bien sûr par courrier cette réponse.

Je voulais faire suite à votre remarque. C'est vrai qu'il existe plusieurs formules et nous sommes en train de réfléchir si nous ne pouvons pas faire comme à l'avenue de Saugiaz, où un grand triangle avec "Attention école" dessus a été peint, et qui serait mis à peu près à la hauteur du chemin des Novalles pour peut-être rendre attentif, effectivement, l'automobiliste, qu'il arrive devant une école et qu'il doit là ralentir. Mais je vous remercie pour votre question cela nous a permis de faire plein de recherche là-dessus.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Réaction suite à la réponse écrite de la Municipalité concernant la nomination du nouveau commandant de SDIS Malley Prilly-Renens

Chers collègues, Bonsoir,

Bonsoir Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les municipaux,

J'interviens suite à la réponse écrite à mon interpellation concernant la nomination du commandant du SDIS. Alors je hausse les épaules et je branle la tête.

- **M. Michele Scala, PS**

- Réaction suite à la réponse écrite de la Municipalité relative à Internet et les réseaux sociaux

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je prends la parole à propos de mon interpellation sur Internet et les réseaux sociaux pour remercier la Municipalité pour la réponse détaillée et complète. Je constate avec plaisir que la jeunesse renanaise est bien suivie, bien cadrée par le secteur Jeunesse de Renens. Je constate également que PolOuest participe activement à ces actions de préventions.

A ce propos, je ne sais pas si cela se fait, mais il serait souhaitable que la police explique aux ados et aux jeunes l'attitude à tenir lorsqu'il y a des vols et des délits dans la région où dans l'endroit où ils se trouvent pour éviter des comportements de panique qui peuvent être mal compris et par la Police et par les jeunes. Merci.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

- Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative aux prix des attestations de vie

*Chers Collègues,
Chère Municipalité,*

Je vous remercie d'avoir pris le temps d'étudier les émoluments. Dans la réponse, je n'ai pas compris qui décidait ces émoluments. Est-ce un tarif du Conseil d'Etat ou est-ce un tarif de la Municipalité? Cela je n'ai pas bien compris.

C'est très intéressant de savoir, je n'avais pas compris que ce n'était pas que les étrangers qui devaient donner ce type d'attestation, je pensais que les contrôles se faisaient d'une autre manière pour des Suisses qui habitent en Suisse. De plus, je suis étonnée qu'il n'y en ait pas beaucoup, donc ce n'est pas une grosse somme que nous encaissons mais par contre, ces questions d'émoluments, je n'ai toujours pas compris qui décide et comment.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mme Sisto-Zoller, oui effectivement il y a peut-être un petit doute. J'aimerais peut-être, pourquoi pas, que nous nous rencontrions et que nous vous expliquions afin de ne pas refaire une réponse complète à votre demande.

Je vous propose que nous nous rencontrions avec le responsable du Contrôle des habitants et comme cela nous pourrions vous apporter une réponse qui est complète et que j'espère vous conviendra. Je vous remercie.

- **M. Aso Piroti, PS**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative à l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Administration communale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation intitulée "S'équiper d'outils concrets pour faire progresser l'égalité entre femmes et hommes dans les pratiques au sein de l'administration publique".

Il est encourageant de constater que notre Administration publique a déjà mené de multiples actions afin d'instaurer une culture d'égalité. Je remercie le Service du personnel et la Municipalité d'avoir accepté d'utiliser cet outil de pro-égalité proposé par l'IDHEAP et la Conférence romande des délégués à l'égalité. Le calendrier proposé pour la phase de préparation et de diagnostic de ce projet est tout-à-fait raisonnable. Le moyen de communication choisi par la Municipalité pour annoncer les résultats au Conseil communal est aussi adéquat. J'attends, avec beaucoup d'intérêt, l'évolution de ce projet qui apportera encore un élément positif à l'image de notre Commune. Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le 07 avril 2014 afin d'examiner les incidences financières des préavis qui vous sont soumis aujourd'hui.

- *Préavis N° 50-2014 – Prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie de SI Renens-Pierrettes SA – Rue du Lac 28 et 28b*

La Commission des finances a relevé que ce préavis aura des incidences financières positives sur les finances communales tout en garantissant que les loyers perçus resteront à des prix en rapport avec les appartements loués. Elle considère que ce préavis est équilibré.

- *En définitive, c'est à l'unanimité que les membres de la COFIN acceptent les incidences financières de ce préavis.*

- *Préavis N° 51-2014 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres.*

Formellement, la Commission des finances constate que ce préavis aura une incidence positive minimale sur les finances communales puisque l'émolument est augmenté de CHF 50.- par demande à CHF 100.- par demande.

La Commission des finances prend acte de cette modification.

- *En définitive, c'est à l'unanimité que les membres de la COFIN acceptent les incidences financières de ce préavis.*

- *Préavis N° 52-2014 – Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter*

La Commission des finances constate que ce préavis repose sur le plan des investissements 2013-2017 (2018-2022) de la Municipalité qui comporte une somme de CHF 200'000.- pour ces travaux, à réaliser en 2014.

La Commission des finances s'est posé la question de savoir si le poste « arborisation » (CHF 15'000.-) comporte uniquement les plantations ou également les travaux d'abattage et d'élagage prévus. Cette question pourra être traitée dans la commission chargée d'examiner ce préavis.

- *En définitive, c'est à la majorité, moins trois abstentions, que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commission des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

o Commission de gestion

Faisant suite à la démission de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS, de la Commission de gestion, le parti socialiste a proposé la candidature de M. Aso Piroti. Selon l'art. 41 de notre Règlement le siège reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué. Etant donné l'urgence, la première séance de la Cogest ayant eu lieu le 02 avril 2014, le Bureau du Conseil a accepté cette candidature qui respecte le Règlement et a désigné M. Aso Piroti, membre de la Cogest.

o Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Faisant suite à la démission de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS, de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le parti socialiste propose la candidature de M. Oumar Niang, PS, respectant ainsi la convention de législature.

M. le Président demande si quelqu'un s'oppose à cette nomination. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis N° 49-2014 – Remplacement du tracteur de la Section Espaces verts

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 19 mars 2014 à 19h30 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Dominique Perret, Sandra Martins, Maria del Mar Rodriguez, Fatmir Sadiku, Roberto Arnedo, Robert Mulopo, Jean-François Jeanrichard et Pascal Golay, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, municipal bâtiments et environnement ainsi que M. Alain Peneveyre, chef du service environnement et maintenance.

* * * * *

La Municipalité commence par nous donner une brève explication sur le pourquoi de la commande anticipée d'une année de ce tracteur, en contrepartie d'un différé d'une année également pour le remplacement de la Jeep double cabine prévu en 2014.

Il a en effet été constaté que le véhicule actuel avait de grandes déficiences au niveau de l'hydraulique et que la réparation de cette partie revenait à plus de CHF 25'000.-. Avec une reprise d'environ CHF 17'000.- sur le tracteur Kubota, la réparation n'avait alors plus de sens.

Ce nouveau tracteur de marque John Deere sera commandé avec tout le matériel annexe neuf, soit une tondeuse, un bac de ramassage, une lame à neige ainsi qu'un saloir, l'ancien matériel étant compris dans les CHF 17'000.- de reprise.

Ce tracteur est utilisé tout au long de l'année, notamment pour la tonte d'avril à octobre et pour le déneigement les mois d'hiver.

Pour répondre à la question de la commission des finances qui désirait savoir pourquoi aucune marque européenne n'était proposée, il a été répondu comme suit :

Actuellement en Europe, deux marques proposent ce style de tracteur. Estesia, une marque française, qui ne propose que des machines trop petites et inversement, Fendt, une marque allemande, des véhicules trop gros pour nos besoins. D'autre part, la grande majorité des villes utilisent une des trois marques proposées.

Questions de la commission :

Combien de collaborateurs vont utiliser ce tracteur ?

- *Trois, dont un responsable de la maintenance.*

Pour le véhicule John Deere, pourquoi le plus cher a-t-il été sélectionné ?

- *C'est principalement dû à une question de proximité. Les services se faisant chez le concessionnaire, porter le tracteur jusqu'à Pampigny serait coûteux et peu pratique.*

C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 49-2014 de la Municipalité du 24 février 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit total de CHF 85'000.- TTC pour le remplacement du tracteur de la section Espaces verts du Service Environnement-Maintenance comme décrit dans le présent préavis.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, pour le montant de CHF 85'000.- TTC, sous le compte N° 3610.5060.343 "Remplacement du tracteur Espaces verts".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 50-2014 – Prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie de SI Renens-Pierrettes SA – Rue du Lac 28 et 28b.**
Présidence: Parti socialiste
- **Préavis N° 51-2014 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres.**
Présidence: Fourmi rouge
- **Préavis N° 52-2014 – Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter.**
Présidence: Les Verts

M. le Président ouvre la discussion sur ces dépôts de préavis.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et informe que

- Le préavis N° 50-2014 sera présidé par M. Gian-Luca Ferrini du groupe PS
- Le préavis N° 51-2014 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge
- Le préavis N° 52-2014 sera présidé par Mme Véronique Bovey-Diagne du groupe Les Verts

13. Motions, postulats et interpellations

- **M. Pascal Golay, PLR**
Développement du postulat intitulé "Augmentation de l'offre hôtelière... pardon, CREATION de l'offre hôtelière à Renens"

En préambule, M. le Président annonce que le Bureau du Conseil a examiné la recevabilité de ce postulat et l'a acceptée.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Renens est aujourd'hui au carrefour de la haute technologie et de la recherche avec la présence proche des hautes écoles que sont l'UNIL et l'EPFL.

Si j'utilise le terme « au carrefour », ce n'est pas une vue de l'esprit. Renens se situe pile au croisement de ces écoles et du train (et par conséquent l'aéroport), du TSOL, de plusieurs lignes de bus et bientôt du tram qui rendra le centre de Lausanne encore plus proche.

Or, aujourd'hui déjà, la demande de services hôteliers pour les visiteurs de ces pôles du savoir est importante. Elle le sera donc encore plus demain et ce, malgré les résultats des votations du 9 février dernier.

Notre ville de plus de 20'000 habitants ne comporte aujourd'hui aucune solution d'hébergement et pourtant, encore une fois, nous nous trouvons en plein centre des déplacements.

Il nous paraît assez évident que le développement d'un hôtel moyen de gamme du style Novotel, Ibis ou Holiday Inn dans le nouveau quartier de la Gare ne pourra qu'à la fois rendre service aux personnes susmentionnées, mais surtout aux commerçants locaux qui verraient ainsi leur marché local s'agrandir, notamment au niveau de la restauration.

Notre ville ne pourrait que bénéficier d'un tel attrait.

Par ce postulat, le groupe PLR demande à la Municipalité :

- D'étudier la pertinence d'implanter un hôtel à Renens, ce qui à notre avis n'est plus à démontrer*
- De définir les emplacements adéquats à la construction d'un hôtel de 80 à 120 places*
- Favoriser la synergie entre propriétaire et promoteur*

C'est pourquoi, au nom du groupe PLR, je demande le renvoi de ce postulat directement à la municipalité et vous remercie de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur cette proposition de postulat.

○ **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

J'aimerais remercier, au nom de la Municipalité, M. Pascal Golay de son postulat. C'est vrai qu'il exprime ainsi, au nom du Conseil communal, si vous nous le renvoyez, une préoccupation que nous partageons. Cela fait plusieurs années que nous avons évoqué la nécessité de recréer un hôtel à Renens. Il y en avait eu, historiquement. Ces hôtels avaient disparus et c'est vrai qu'il faut redémontrer, au fond, le besoin et la nécessité d'un hôtel à Renens.

Nous avons financé à l'époque, il y a bien une quinzaine d'années, une étude dans le quartier de Florissant, sur le site voisin de la Fédération internationale du tennis de table, pour savoir si un hôtel pouvait être installé à cet endroit. Cette étude rendait cela possible mais finalement il y a eu d'autres projets. Nous avons eu, dans le cadre de la gare, plusieurs contacts également avec des investisseurs hôteliers. Différents sites ont été étudiés et c'est vrai que cette dernière année, ces dernières années ce débat revient à l'ordre du jour tant

sur la partie au nord de la gare, qui va se développer plus lentement, que sur la partie au sud ou sur d'autres emplacements à Renens. Nous n'avons pour l'instant pas pu convaincre les CFF, par exemple. Toutefois j'ai été très intéressée de lire dans la revue "hotelrevue", parue tout récemment, que le Président de l'Association Romande des Hôteliers estime lui que Renens devrait avoir un hôtel et qu'effectivement, je cite "au-delà des apparences, cette Ville dénote d'un potentiel intéressant". Un petit groupe de travail dans le cadre de la promotion économique, auquel s'est joint M. Jean-Marc Dupuis, a repris des contacts et nous allons donner un petit mandat pour prouver cette faisabilité.

Je dois dire aussi que lors de la toute récente présentation du projet lauréat de la Gare de Renens, nous avons abordé ce sujet avec CFF Immobilier parce que c'est vrai que cela paraît, à priori, un des emplacements les plus intéressants.

La Municipalité prend très volontiers votre postulat directement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi de ce postulat en Municipalité.

C'est à la majorité que les membres du Conseil prennent en considération ce postulat et le renvoie à la Municipalité.

- **Mme Patricia Zurcher, PS**

- Interpellation intitulée "Un terrain de jeu et de sport provisoire à la Savonnerie"

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Ces derniers mois et années, la Ville de Renens a fait beaucoup pour donner aux jeunes des terrains de jeu et de sport dans leurs quartiers: le terrain multisports du Censuy, celui des Baumettes, le terrain de foot des Biondes et, plus récemment, le parc des Paudex avec son terrain de foot.

Au centre de Renens en revanche, il manque cruellement d'une telle infrastructure de proximité pour les 10 ans et plus. Les places de jeu qui se trouvent sur et autour de la Place du Marché sont destinées aux petits enfants, et les jeux improvisés des plus grands sur la Place du Marché, tels que matchs de foot et courses en tous genres, sont assez peu appréciés des passants et des commerçants, ce que l'on peut les comprendre...

C'est pourquoi, par le biais de l'Association de quartier du centre que je préside, des habitants m'ont chargée récemment de relayer auprès de la Municipalité et du Conseil communal leurs idées et leurs envies.

Depuis plus de deux ans, le terrain communal de la Savonnerie attend de pouvoir accueillir les installations de chantier pour les travaux à venir, avant d'être enfin affecté à un usage plus noble et définitif.

Pour l'instant, il se contente d'accueillir le Luna Park deux fois par année, et le reste du temps, il est vide et risque de le rester encore, d'après nos informations, pour une bonne année.

Ne serait-il pas envisageable, dès lors, de mettre en place dès que possible un terrain de jeu et de sport provisoire pour les jeunes à cet endroit?

Deux buts et des pare-ballons pour éviter que les ballons ne finissent sur la route ne coûteraient pas bien cher et seraient simples à installer. Et pour la partie en dur, pourquoi ne louerai-t-on pas un module de rampes pour les trottinettes, les skates et les rollers? Ce genre d'équipement n'existe pas encore à Renens, et à voir le succès qu'il rencontre dans d'autres communes, il y aurait peut-être une carte à jouer pour Renens.

En y ajoutant, pourquoi pas, une table de ping-pong, provisoire elle aussi, à titre d'essai.

Tout cela, ou même une partie seulement, permettrait d'occuper intelligemment ce terrain peu utile pour l'instant et fournirait provisoirement aux jeunes du centre-ville un lieu d'occupation de proximité.

En faisant vite et simple, nous pourrions permettre aux enfants et aux adolescents du centre-ville de profiter de ce terrain dès cet été déjà. Et profiter de l'expérience pour juger de la nécessité d'un tel équipement pour le futur plan de quartier de la Savonnerie.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vous remercie de vos suggestions Mme Zurcher, nous allons les prendre et coordonner nos différents services concernés par votre interpellation.

Nous nous étions posé la question de faire quelque chose sur ce terrain; mais c'est toujours compliqué sur ce genre de terrain d'aménager des installations provisoires, qui une fois qu'elles seront enlevées manqueront, et de savoir où les remettre. Toutefois, vous nous faites des suggestions, c'est intéressant. Il y a également eu d'autres idées dans nos services, notamment au niveau de la verdure.

Nous allons discuter de tout cela avec notre service Jeunesse et notre service Bâtiment-Environnement et nous regarderons ce qui est possible de faire, comment, où, est-ce que cela obère d'autres activités ou pas? Nous allons aussi vérifier les agendas et le timing de la suite, parce qu'il y a des incertitudes : normalement les travaux pour le double-sens du 14-Avril devaient commencer plus vite, cette année; maintenant c'est vrai que ceux-ci sont retardés. C'est aussi cet élément-là qui a fait que nous n'avons pas installé des aménagements qui normalement devraient quand même durer plus d'une année. Mais nous allons étudier tout cela et nous vous répondrons.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Question relative à la fontaine située à la rue Neuve

J'interviens de nouveau pour un détail, excusez-moi, c'est mon habitude.

A la rue Neuve, à la hauteur du N° 4, il y a une fontaine qui est hors service et pleine d'eau de pluie stagnante. Plusieurs personnes me demandent pourquoi cette fontaine n'est pas remise en fonction, c'est-à-dire que l'on remette de l'eau qui coule, que l'on remette un écoulement, que l'on la nettoie, etc...

Alors je vous transmets cette question qui m'intéresse aussi.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Merci de votre intervention, nous allons faire le mieux que nous pouvons dans les meilleurs délais. Vite et bien, comme cela a été dit tout-à-l'heure et nous espérons que nous pourrons très rapidement boire de l'eau.

- **Mme Simone Szenyan Reymond, Présidente de la Commission de gestion**
Intervention relative à la Commission de gestion

La Commission de gestion a bien commencé tous les travaux qui concernent la gestion 2013.

La plupart de réunions a pu fonctionner avec le quorum mais pas tous les partis représentés, ce que je déplore.

La plus grande partie de nos travaux sont concentrées sur mars, avril et mai, c'est pourquoi je prie, celles et ceux, qui ne sont pas venus en séance de bien vouloir venir participer aux débats, aux visites, etc.

C'est important pour une Commune telle que la nôtre que de faire ce travail. Et je rajoute que j'ai bien galéré au début pour trouver du monde, entre les malades, les absents et ceux qui ne peuvent pas venir...

Monsieur le Président

Je remercie Mme la Présidente, je pense pour vous répondre que c'est le Bureau qui va voir vos problèmes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les membres du Conseil d'avoir participé à cette séance et lève la séance. Il souhaite aux membres présents une bonne rentrée dans leur foyer ainsi que de bonnes Fêtes de Pâques et leur donne rendez-vous le jeudi 08 mai 2014 à 20h00.

Clôture de la séance à 21h07.

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet

Société coopérative Migros Vaud

MIGROS

Conseil Communal
Rue de Lausanne 33
1020 Renens

Lieu/Date Ecublens VD, le 3 avril 2014 ACH

Concerne **Résolution du Conseil Communal du 30 janvier 2014 : votre courrier du 14 mars 2014**

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Votre courrier du 14 mars 2014, accompagné des annexes

- Résolution,
- Carrefour Info Renens du 14 mars 2014,

nous est bien parvenu et il a retenu notre meilleure attention.

Afin de compléter nos informations, nous avons pris connaissance de la séance du Conseil Communal du 30 janvier 2014 au moyen de la vidéo disponible sous www.renens.ch et entendu le compte-rendu du soussigné de droite qui, comme vous le savez, est également membre de votre Conseil Communal.

Résolution

L'annexe intitulée « Résolution en faveur du maintien des emplois dans les grandes surfaces », datée du 30 janvier 2014, adresse sous chiffre 1 aux responsables cantonaux de la Migros une demande en 3 points.

Sur la forme, nous relevons que les statuts de Société Coopérative Migros Vaud, sous chiffre « IV. Organisation, Art. 21 », précisent que les organes de la coopérative sont :

- A) l'ensemble des membres (votation générale) ;
- B) le comité coopératif ;
- C) l'administration ;
- D) la direction ;
- E) l'organe de révision.

En conséquence de ce qui précède et dans le respect des règles de bonne gouvernance, nous constatons que le Conseil Communal de Renens n'est pas compétent pour faire modifier une décision stratégique ou opérationnelle de Société Coopérative Migros Vaud.

Sur le fond, nous entretenons avec les autorités de la commune de Renens, de l'Ouest Lausannois et du canton, des relations de longues dates, que nous pouvons qualifier de bonnes, constructives et solides. Nous partageons souvent les mêmes préoccupations, à savoir « agir pour le bien de tous » et c'est donc bien volontiers que nous répondons à votre correspondance.

Le service de self scanning et de self check-out « Subito » est déployé chez Migros Vaud depuis le printemps 2013. Comme c'est le cas pour toute nouvelle innovation, il a été précédé de débats auprès des organes de gouvernance Migros et a fait l'objet de phases tests. Les discussions et débats internes ont été animés, non sans rappeler ceux d'il y a quelques années relatifs à la suppression de l'indication du prix sur les articles au profit d'un affichage en rayon. Au final, la décision de déployer le système « Subito » sur l'ensemble du réseau de vente Migros, et auprès de notre coopérative, a été prise. Cette décision s'est faite après un temps de réflexions suffisant et des échanges nourris et constructifs. Nous précisons que ce service est déployé, à quelques exceptions près, auprès de magasins spécifiques dans les formats MM et MMM.

Depuis la mise en place de ce service, nous relevons qu'il est utilisé par une partie importante de notre fidèle clientèle qui en apprécie les avantages et l'a adopté. Nous comptons donc poursuivre le déploiement de ce service « Subito » selon la planification prévue tout en assurant nos clientes et clients qui préfèrent utiliser le service de la caisse traditionnelle, que celui-ci demeurera en nombre suffisant, et bien sûr, toujours avec une qualité de 1^{er} ordre.

Quant à l'inquiétude émise sur le maintien des postes de travail, nous relevons qu'un membre de votre Conseil Communal, Monsieur Pascal Golay a, lors de son intervention en séance du Conseil Communal du 30 janvier 2014, fait mention que le site internet www.migros.ch indiquait clairement que la mise en place de ce système se faisait sans perte d'emploi. Nous ne pouvons que confirmer ce propos.

Enfin, permettez-nous d'indiquer ci-dessous le chiffre « I. Raison sociale, siège, buts, Art. 3, al.3 » de nos statuts :

« La coopérative place l'être humain au centre de ses préoccupations et de son activité dans ses rapports avec ses membres et les consommateurs, avec ses collaborateurs et les partenaires sociaux ainsi qu'avec le public. Elle encourage de toutes ses forces la participation de ses collaborateurs. »

Vous constatez donc que nos status nous obligent à faire preuve de bienveillance, notamment vis-à-vis de nos collaboratrices et collaborateurs, lors de la mise en place de nouveaux services à la clientèle.

Par ce courrier, nous considérons avoir répondu à la résolution du 30 janvier 2014.

Conclusion

Nous saisissons l'occasion de cet échange de correspondance pour vous dire ou redire notre attachement à votre commune. Nous sommes heureux, entre autre, d'avoir pu inclure dès la saison 2013-2014, la salle des spectacles de Renens comme lieu de projection des films-conférences Exploration du Monde, activité largement soutenue par notre pour-cent culturel Migros.

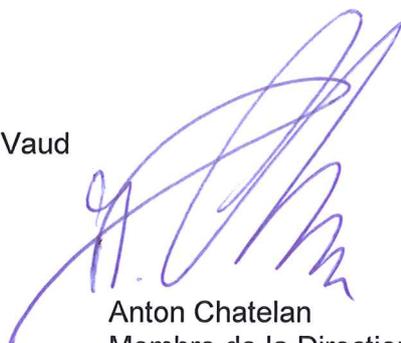
Nous remercions le Conseil Communal et les Autorités de Renens pour l'intérêt qu'ils portent à Migros Vaud et à ses activités, et formons le vœu que le climat de confiance qui règne entre les autorités de la Commune de Renens et nous-mêmes se poursuive durablement dans un bon état d'esprit.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Société coopérative Migros Vaud



Marc Schaefer
Directeur



Anton Chatelan
Membre de la Direction

Copie à : Municipalité de Renens